

2024



COMMUNE DE LANUEJOLS

Département de la Lozère (48)

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES MONT-LOZERE
ANALYSE CARTOGRAPHIQUE POUR L'IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION
AU SENS DE LA LOI DU 10 MARS 2023

Préambule

La communauté de communes Mont Lozère a souhaité accompagner ses communes membres pour qu'elles établissent leurs cartes de zones d'accélération en énergies renouvelables. C'est à cet effet que le cabinet a travaillé selon une méthodologie précise articulée sur deux axes. Le premier produire un document global pour la communauté de communes, le second individualiser par commune les potentiels sur leur territoire, selon les dispositions de la loi du 10 mars 2023.

1) Une analyse à l'échelle de l'intercommunalité

Elle indique les enjeux à prendre en compte en première analyse lorsqu'il s'agit d'envisager un projet en énergies renouvelables : enjeux environnementaux, paysagers, patrimoniaux et accès aux raccordements au réseau ENEDIS. **Les enjeux particuliers que sont le Parc National des Cévennes (zone cœur et zone d'adhésion), ainsi que le Bien Unesco Causse Cévennes ont prévalu dans les obligations de respect des territoires.**

Les sites dits « dégradés » sont identifiés sur ces cartographies à l'échelle intercommunale afin que chaque élu du territoire puisse avoir une vision globale des sites potentiels et de leurs contraintes. Les sites ont été inventoriés grâce au site internet public « Céréma ».

La logique de la loi d'accélération des énergies renouvelables suppose qu'une analyse soit effectuée pour tous les potentiels terrestres en ENR que sont la géothermie, l'hydraulique, l'éolien et le photovoltaïque. C'est pourquoi, une analyse des enjeux vis-à-vis du potentiel éolien est intégrée dans le présent document, comme le demande la loi.

Il y est présenté, à l'échelle de l'intercommunalité les cartographies décrivant les enjeux techniques rédhibitoires : contraintes aéronautiques civiles et militaires, tampon de 800m autour des habitations, Parc National des Cévennes. Précisions : la réglementation prévoit une distance de 500 mètres minimum entre une éolienne et les habitations, mais l'expérience a montré que cette distance est la plupart du temps insuffisante au regard du respect de la réglementation acoustique. Cette analyse cartographique fait apparaître des zones techniquement favorables à l'éolien. Cependant il revient à chaque commune le droit de prendre la décision de les inclure ou pas dans les zonages d'accélération.

2) Une analyse à l'échelle de la commune

Chaque commune dispose d'une identification cartographique des potentiels photovoltaïques de puissance et de production suivants :

- Identification des toitures de plus de 500m² et des parkings de plus de 1500m². Selon, une méthodologie mise en place par « Céréma » sur d'autres départements, on estime que seulement 20% des superficies des toitures potentielles sont mobilisables pour une installation PV.
- Focus sur les sites dégradés : une analyse a priori des enjeux du site est faite afin de préciser, selon les données bibliographiques si le site est : favorable car sans enjeux (codifié vert), favorable mais avec un enjeu, type ZNief 1 ou 2 (codifié jaune), moyennement favorable car concerné par un ou plusieurs enjeux importants comme PNC, Natura 2000 (codifié orange).
- Autres zones potentielles proposées par les communes, avec ici aussi une analyse des enjeux en y ajoutant un critère d'utilisation actuelle du sol. Pour les sites encore en cours d'études et non autorisés, le potentiel de puissance et de production a été estimé à la moitié de la superficie proposée.

Les estimations de production par site ont été effectuées avec l'hypothèse d'une production de 1300h à puissance nominale par an.

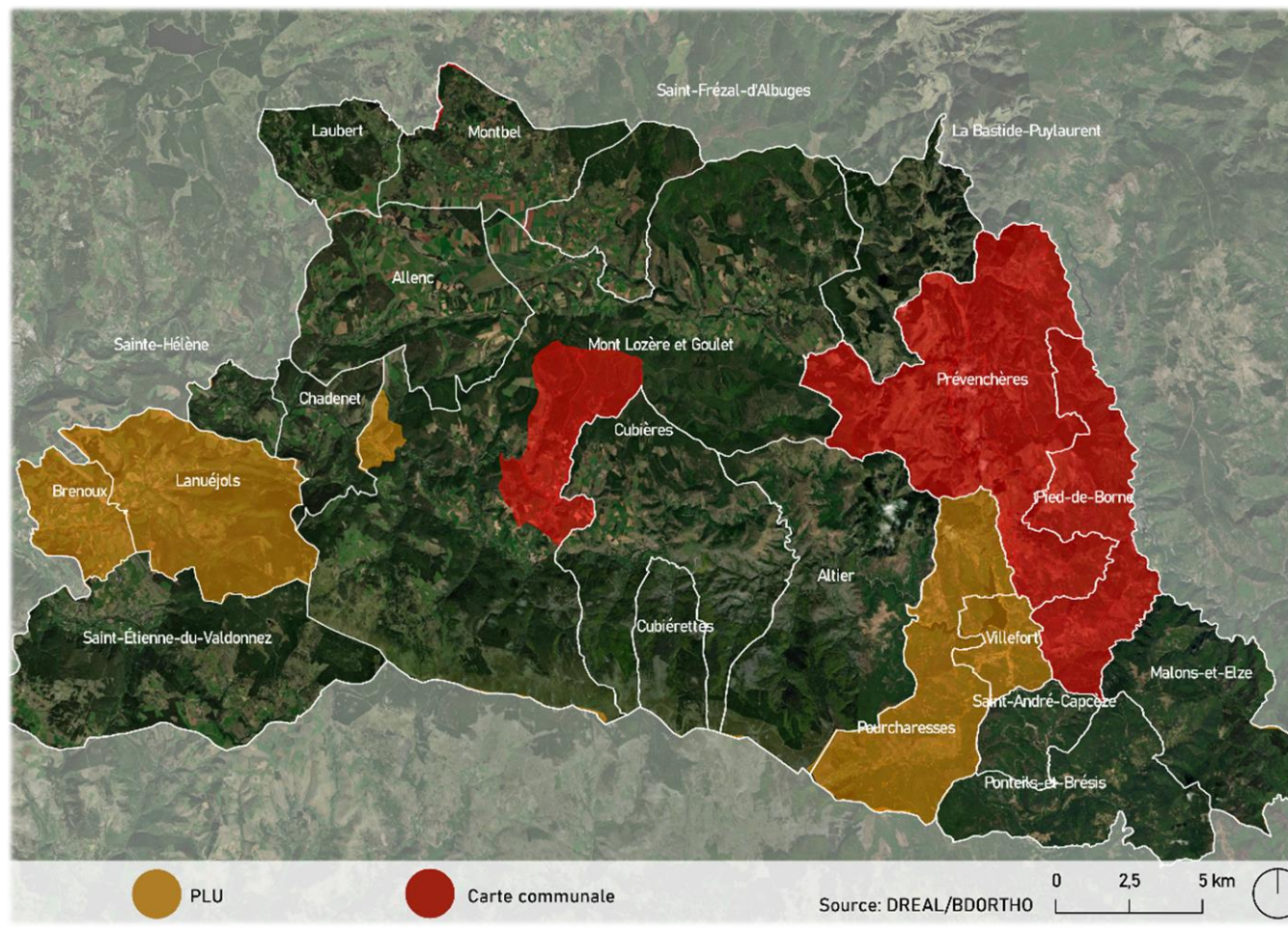
SOMMAIRE

1	. Contexte Général de la Communauté des Communes Mont-Lozère	4
1.1	Contexte règlementaire de la communauté des communes Mont-Lozère	6
1.2	Enjeux environnementaux	7
1.2.1	NATURA 2000 « Directive Habitats »	7
1.2.2	NATURA 2000 « Directive Oiseaux »	8
1.2.3	ZNIEFF	9
1.2.4	Parc nationaux.....	10
1.3	Tableau de synthèse des enjeux présents sur les communes.....	11
1.4	Enjeux paysagers et patrimoniaux	12
1.4.1	Zone de bien UNESCO	12
1.4.2	Sites classés/inscrits au titre du code de l’environnement.....	13
1.4.3	Sites classés/inscrits au titre du code de l’urbanisme.....	14
2	. Potentiel photovoltaïque au sol.....	16
2.1	Contexte environnemental des sites à potentiel à l’échelle intercommunale	18
2.1.1	ZNIEFF Type 1	18
2.1.2	ZNIEFF Type 2	19
2.1.3	NATURA 2000 « DIRECTIVE OISEAUX »	20
2.1.4	NATURA 2000 « DIRECTIVE HABITATS ».....	21

2.2	Contexte paysager et patrimonial des sites a potentiel à l'échelle intercommunale.....	22
2.2.1	Sites inscrits et classés au titre du code de l'environnement	22
2.2.2	Parc national des Cévennes.....	23
2.2.3	Zones de biens UNESCO	24
2.3	Identification des sites à l'échelle communale	25
2.3.1	Identification des sites dégradés.....	27
2.3.2	Tableau de synthèse des sites dégradés	31
2.3.3	Sites non dégradés à potentiel.....	32
3	. Potentiel photovoltaïque sur toitures	34
4	. Synthèse de potentiel de production	38
4.1	Tableau synthèse de production.....	40
5	. POTENTIEL ÉOLIEN	42
5.1	Zones tampon autour des batiments	44
5.2	Contraintes aéronautiques.....	46
5.2.1	Contraintes aéronautiques civiles	46
5.2.2	Contraintes aéronautiques militaires.....	47
5.3	Zones les plus propices à l'éolien	48

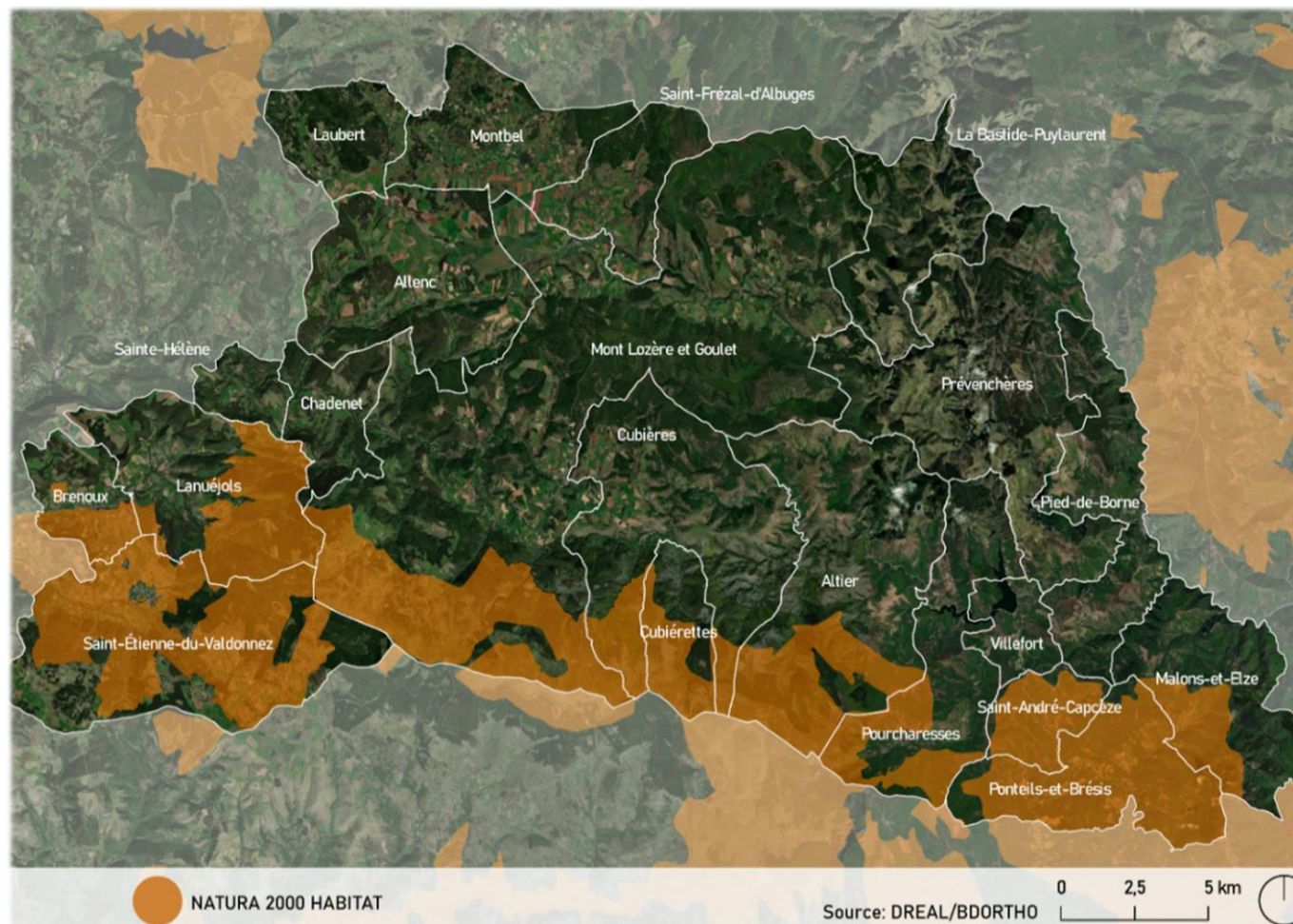
1. CONTEXTE GENERAL DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES MONT-LOZERE

1.1 CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES MONT-LOZERE

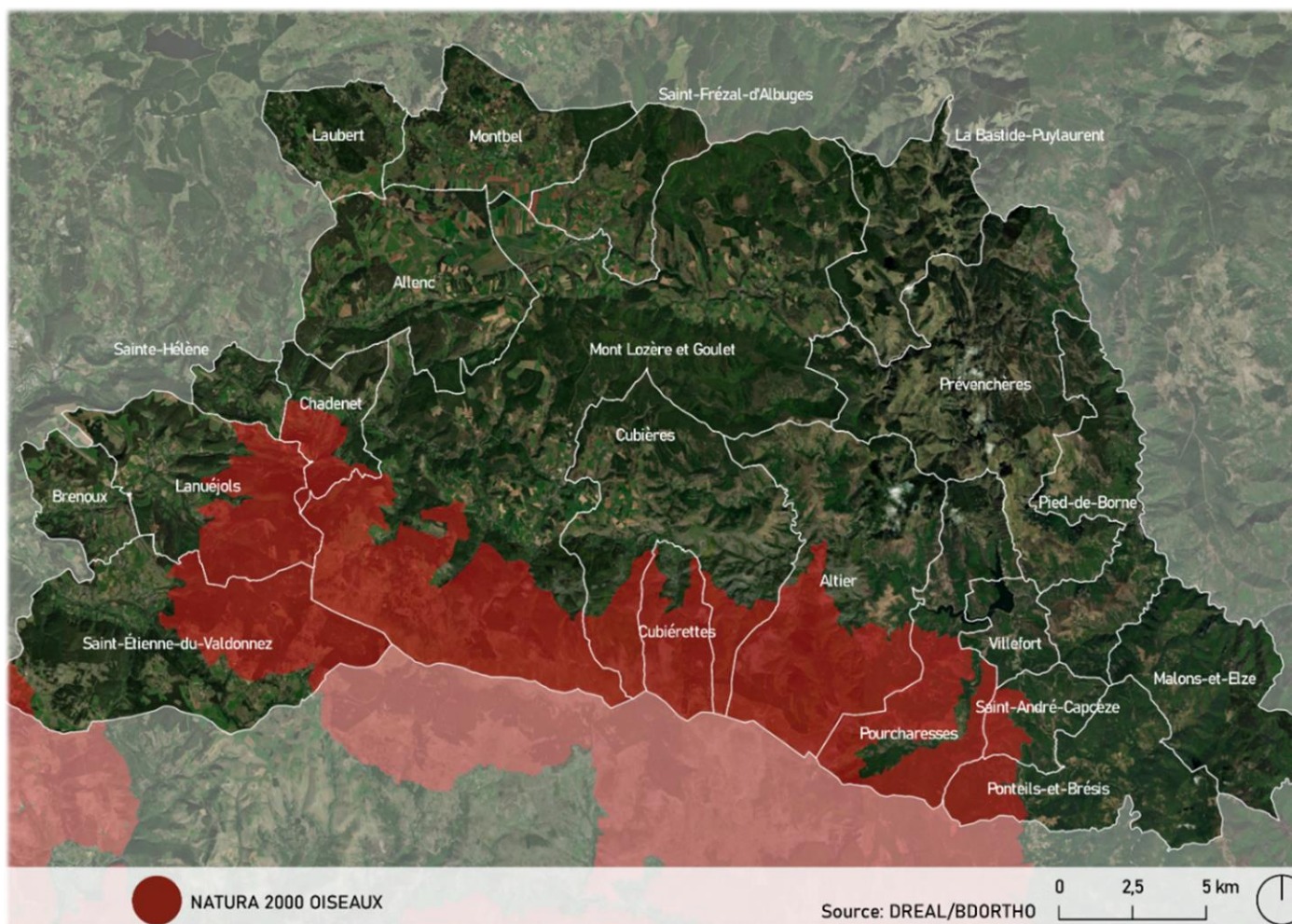


1.2 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

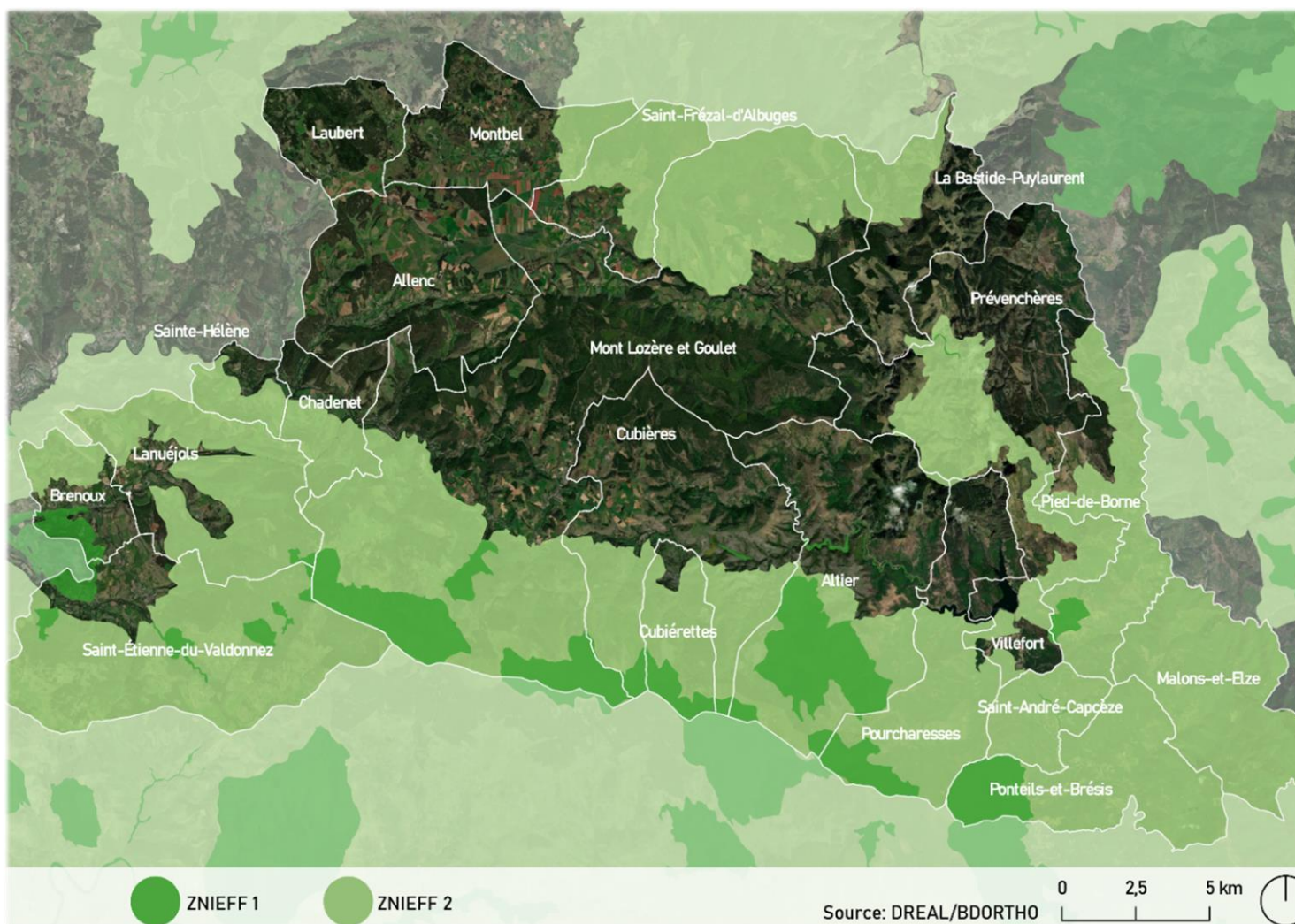
1.2.1 NATURA 2000 « Directive Habitats »



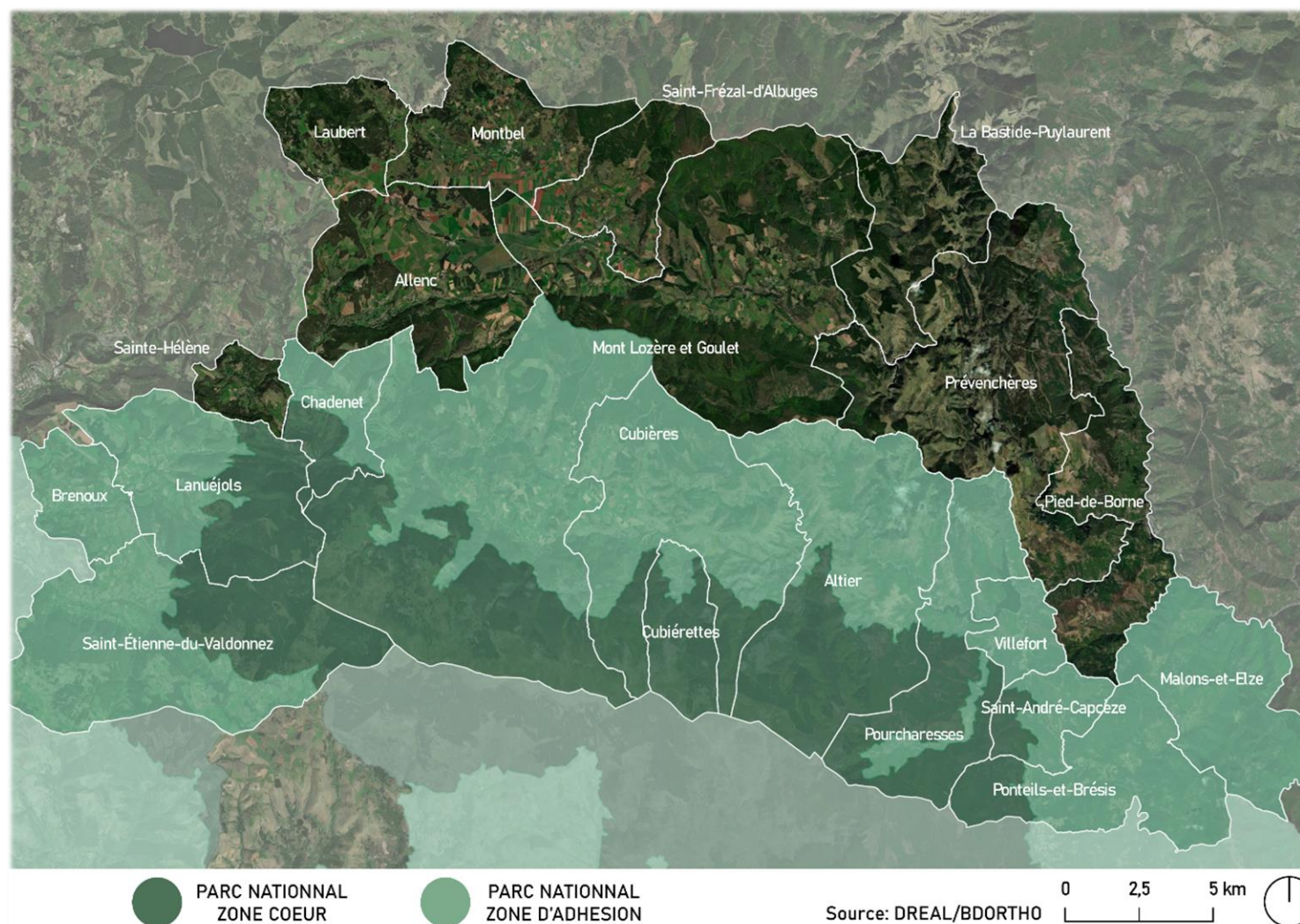
1.2.2 NATURA 2000 « Directive Oiseaux »



1.2.3 ZNIEFF



1.2.4 Parc national des Cévennes

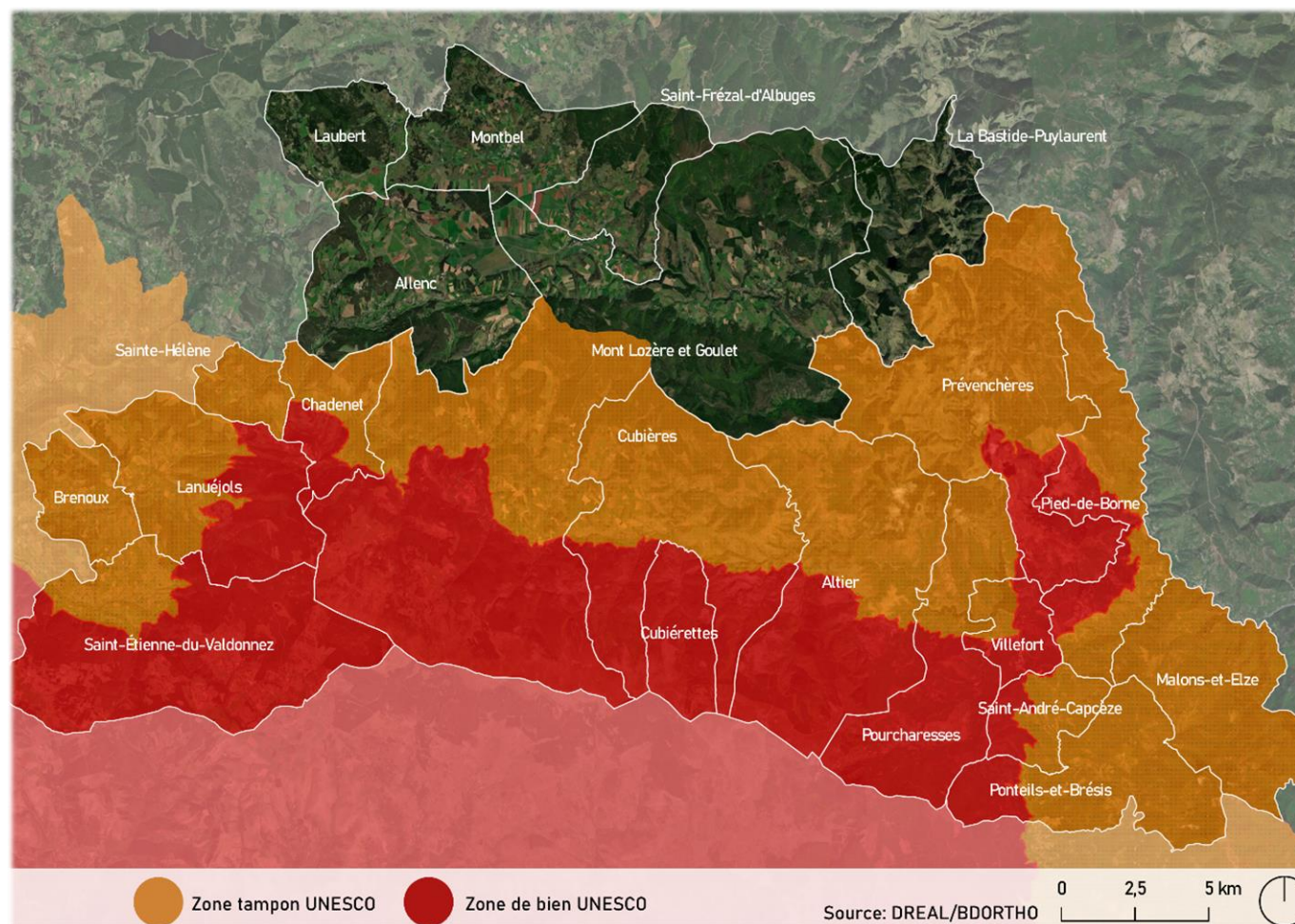


1.3 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ENJEUX PRÉSENTS SUR LES COMMUNES

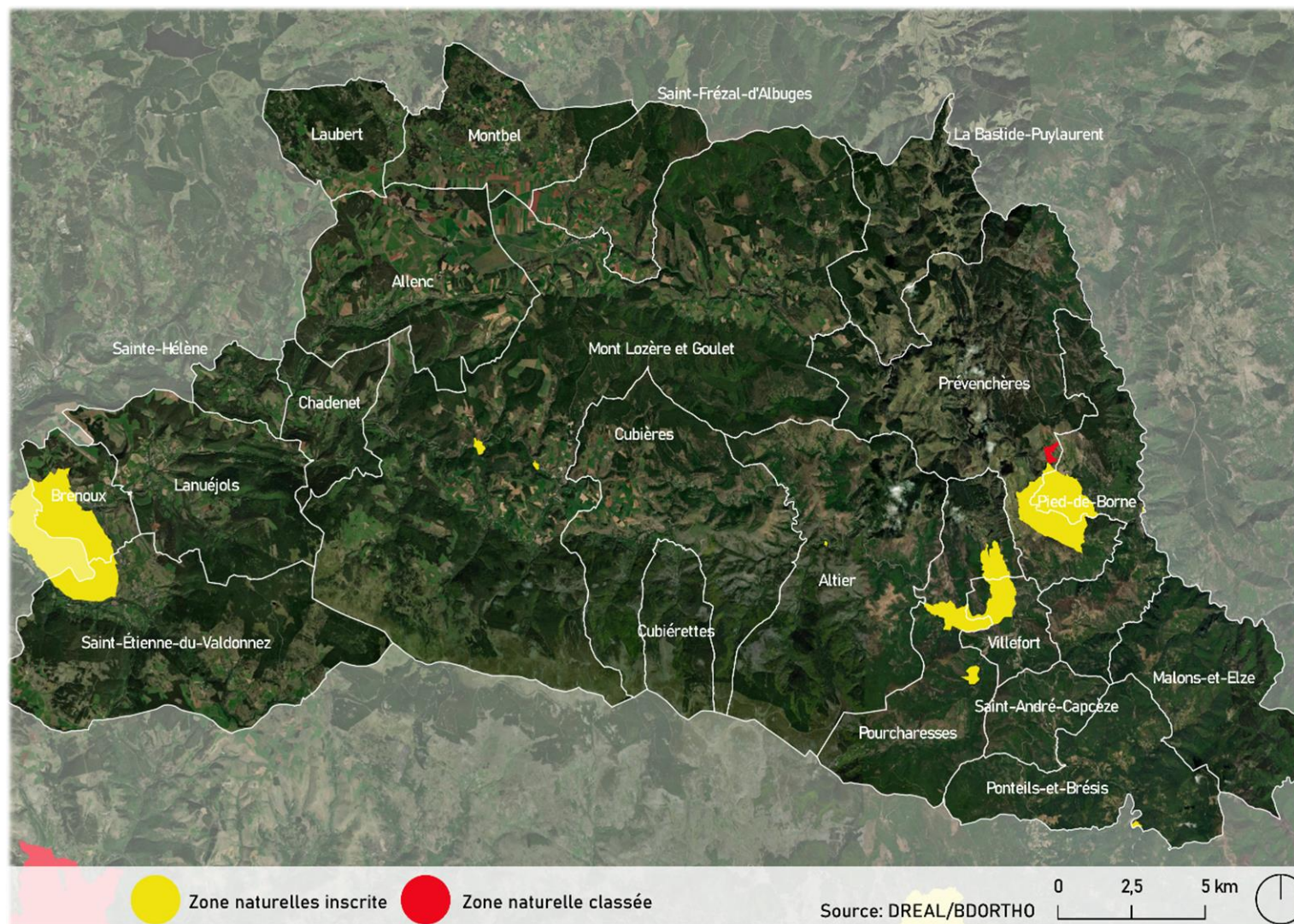
COMMUNES	ZNIEFF 1	ZNIEFF 2	NATURA 2000 OISEAUX	NATURA 2000 HABITAT	ZONE CŒUR DE PARC NATIONAL	ZONE D'ADHÉSION PARC NATIONAL
ALLENC		X				
ALTIER	X		X	X	X	X
BRENOUX	X	X		X		X
CHADENET		X	X		X	X
CUBIERES	X	X	X	X	X	X
CUBIÉRETTES	X	X	X	X	X	X
LA BASTIDE-PUYLAURENT		X				
LANUEJOLS	X	X	X	X	X	X
LAUBERT						
MALONS-ET-ELZE		X	X	X		X
MONT LOZERE ET GOULET	X	X	X	X	X	X
MONTBEL		X				
PIED-DE-BORNE	X	X				
PONTEILS-ET-BRESIS	X	X		X	X	X
POURCHARETTES	X	X	X	X	X	X
PREVENCHERES	X	X				
SAINT-ANDRE-CAPCEZE	X	X		X	X	X
SAINTE-HELENE		X				
SAINT-ETIENNE-DU-VALDONNEZ	X	X	X	X	X	X
SAINT-FREZAL-D'ALBUGES		X				
VILLEFORT	X	X				X

1.4 ENJEUX PAYSAGERS ET PATRIMONIAUX

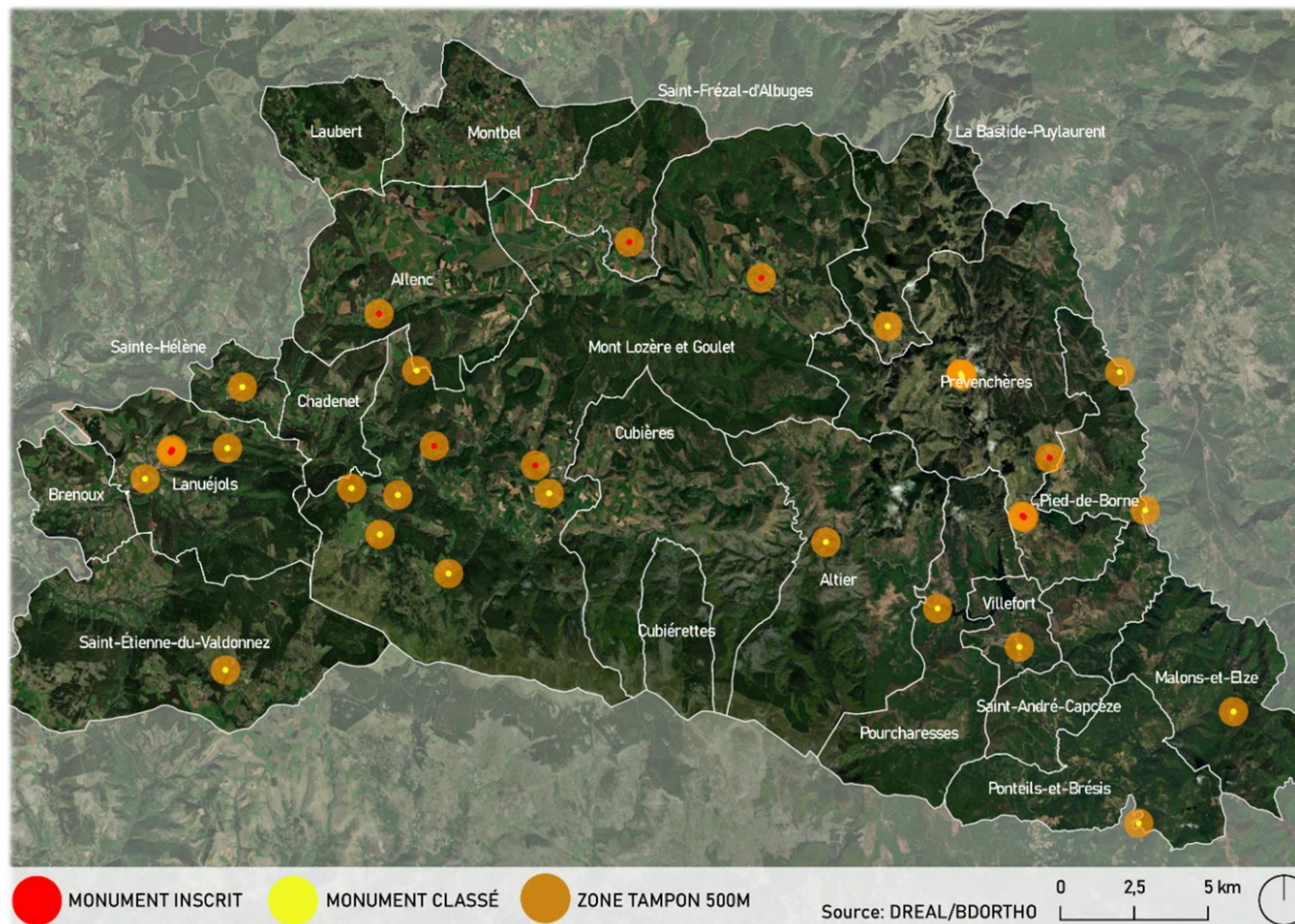
1.4.1 Zone de bien UNESCO



1.4.2 Sites classés/inscrits au titre du code de l'environnement



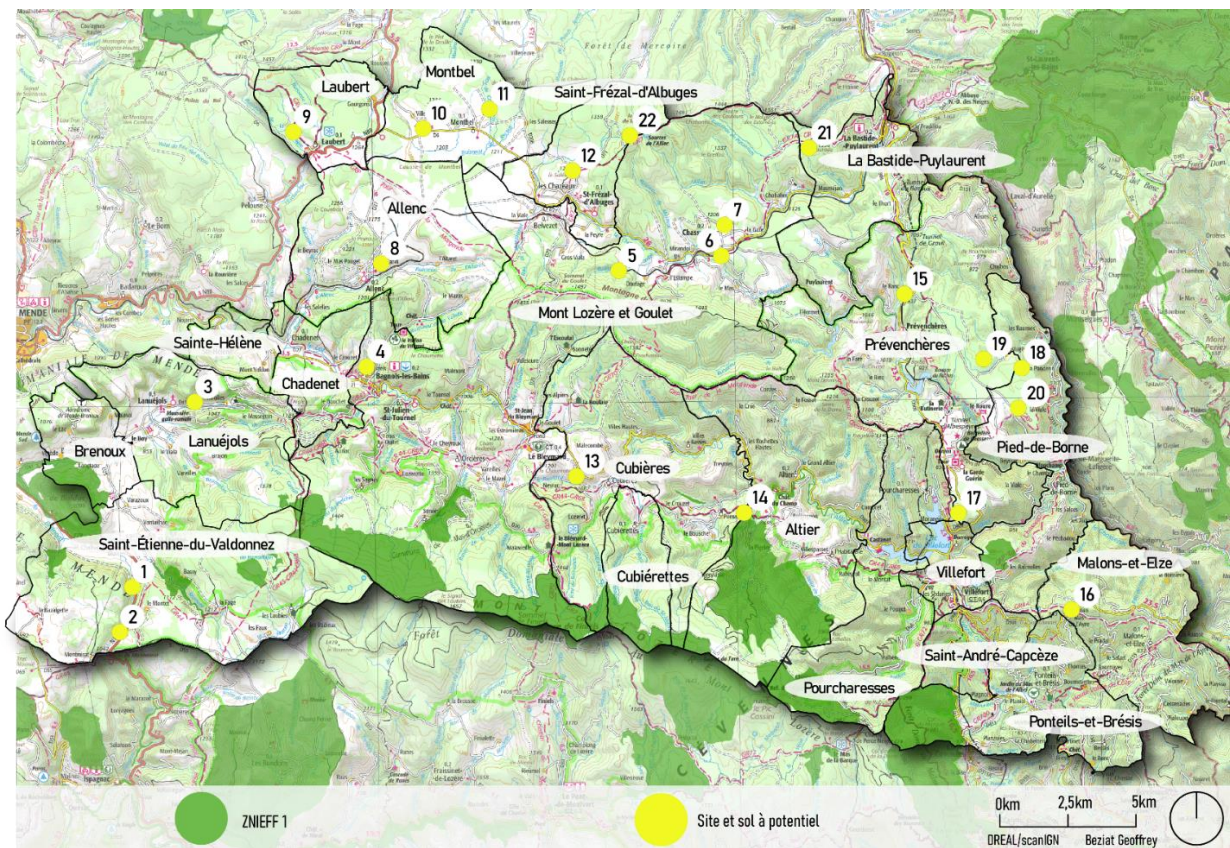
1.4.3 Sites classés/inscrits au titre du code de l'urbanisme



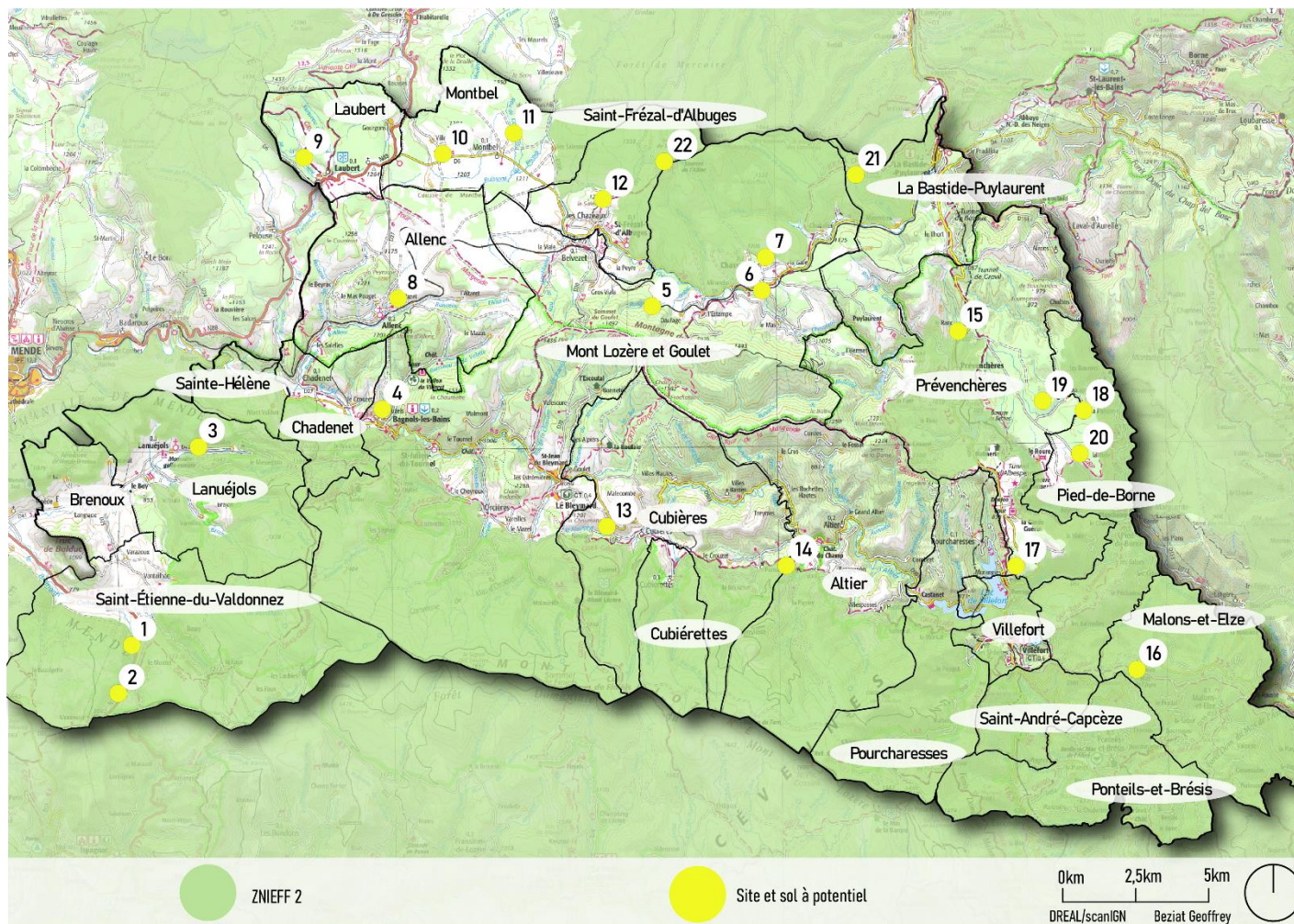
2. POTENTIEL PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

2.1 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL DES SITES A POTENTIEL A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE

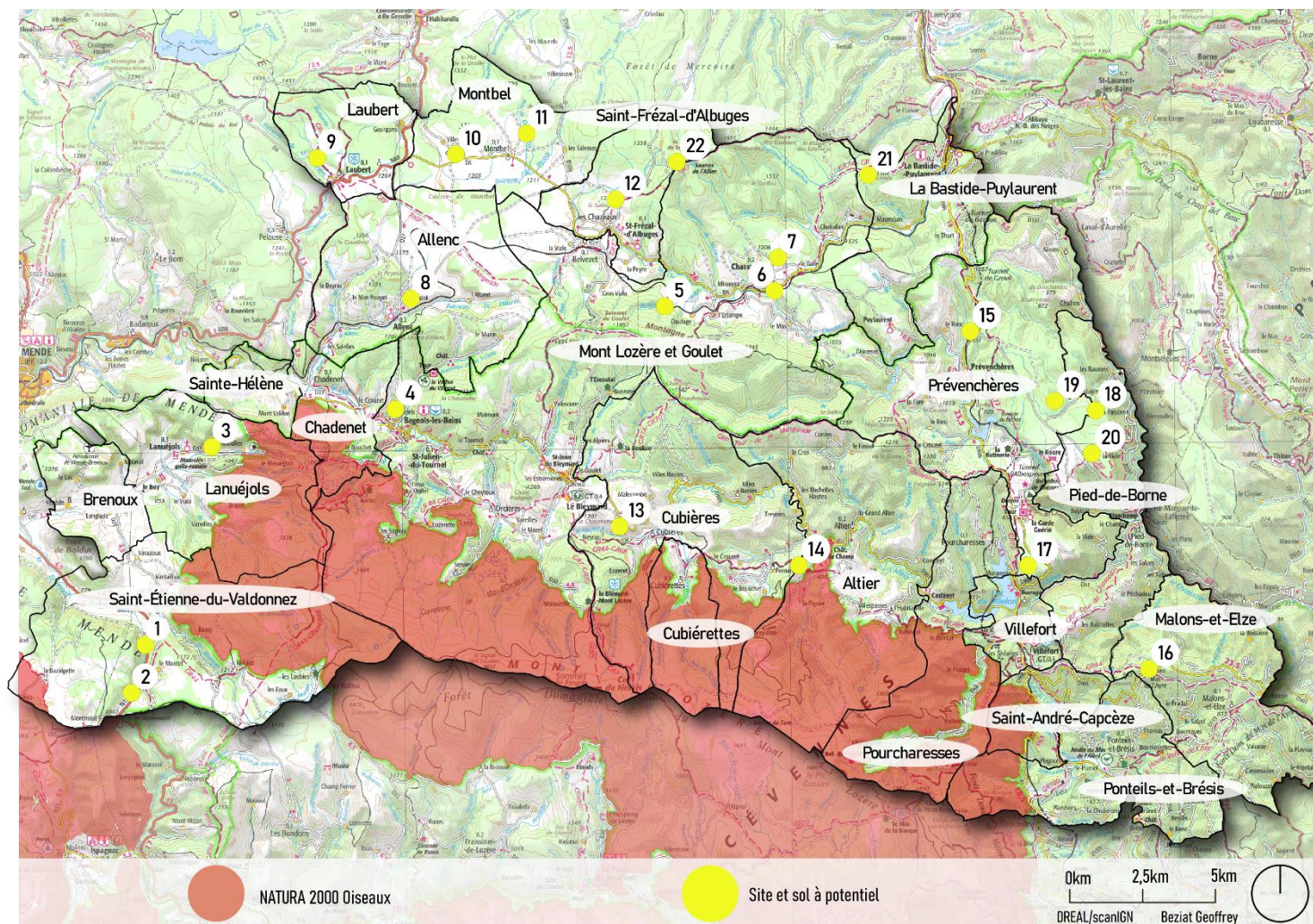
2.1.1 ZNIEFF Type 1



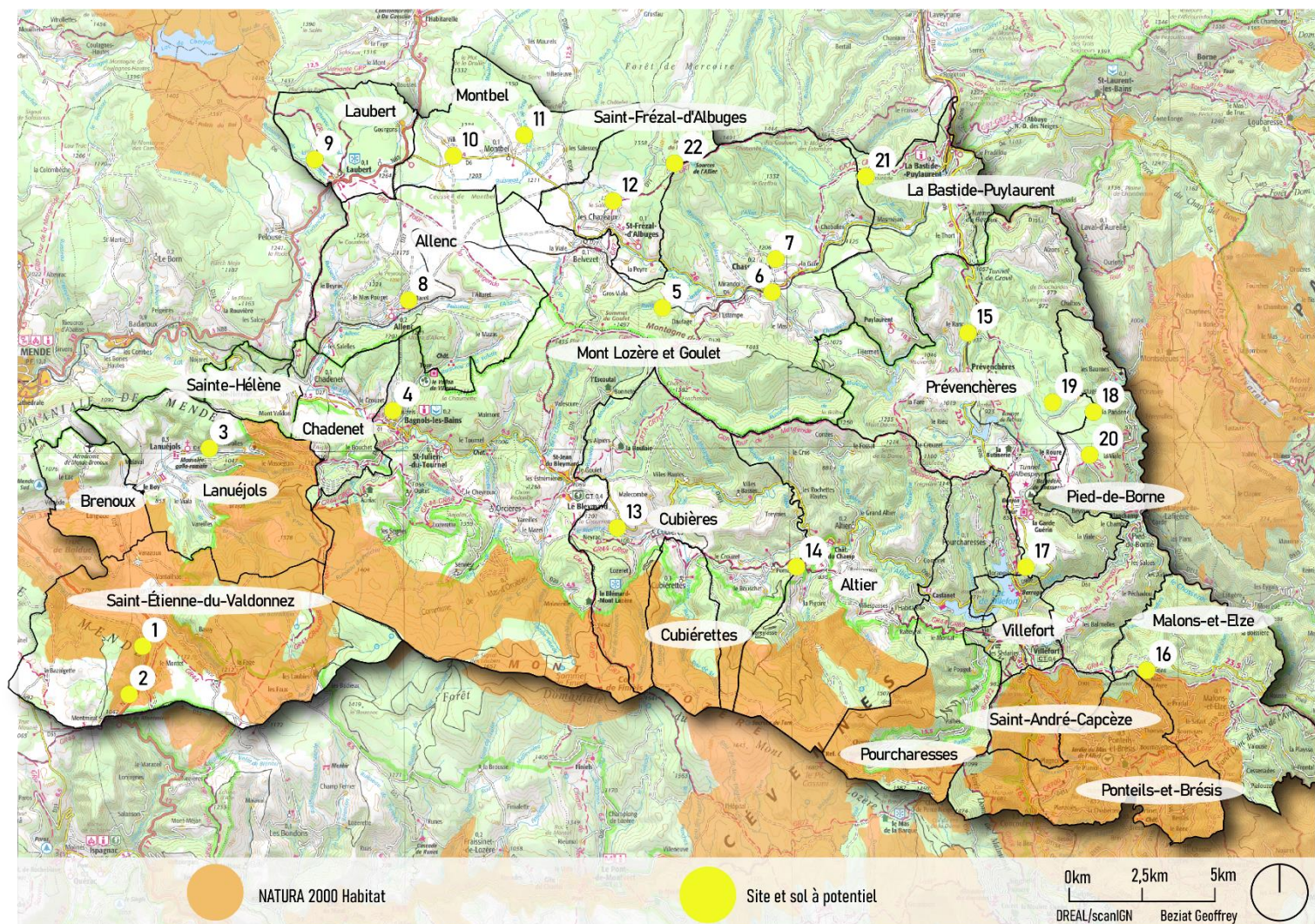
2.1.2 ZNIEFF Type 2



2.1.3 NATURA 2000 « DIRECTIVE OISEAUX »

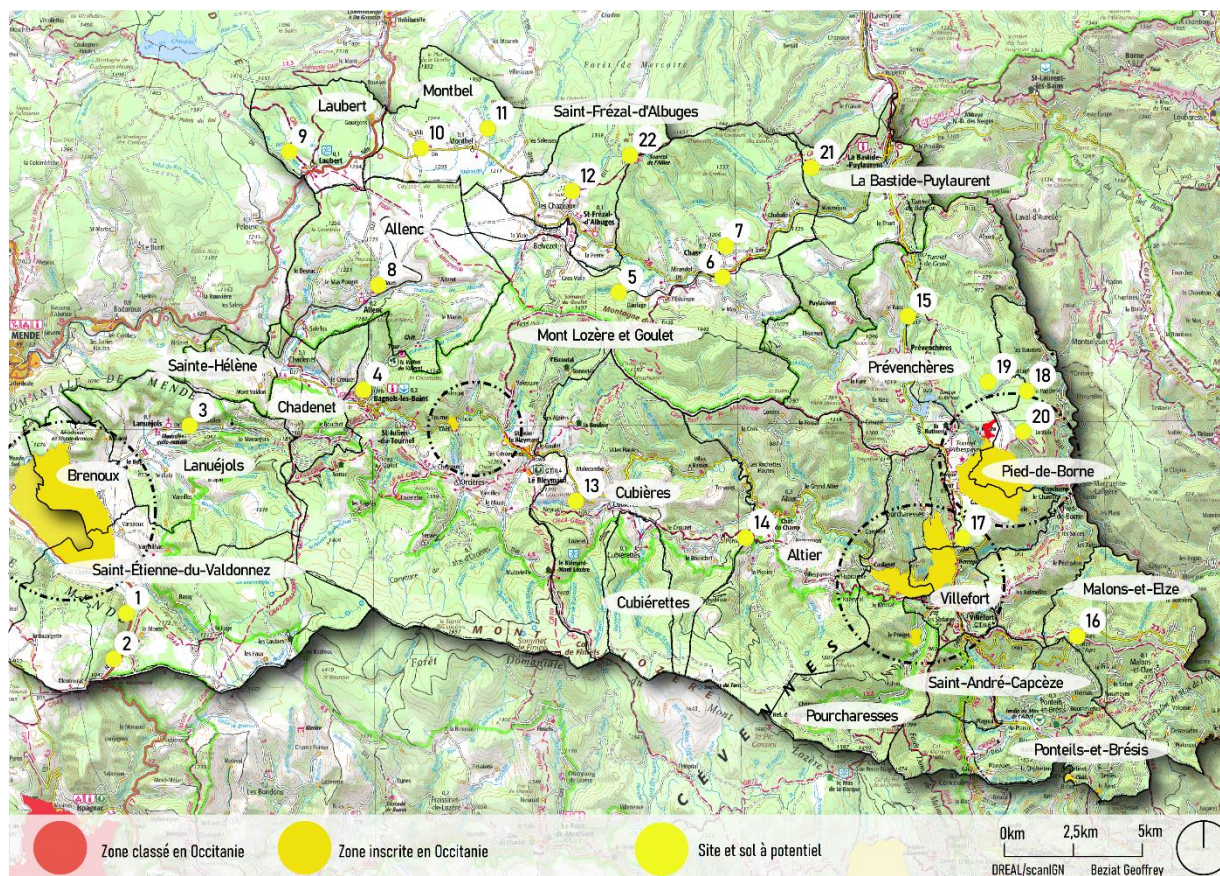


2.1.4 NATURA 2000 « DIRECTIVE HABITATS »

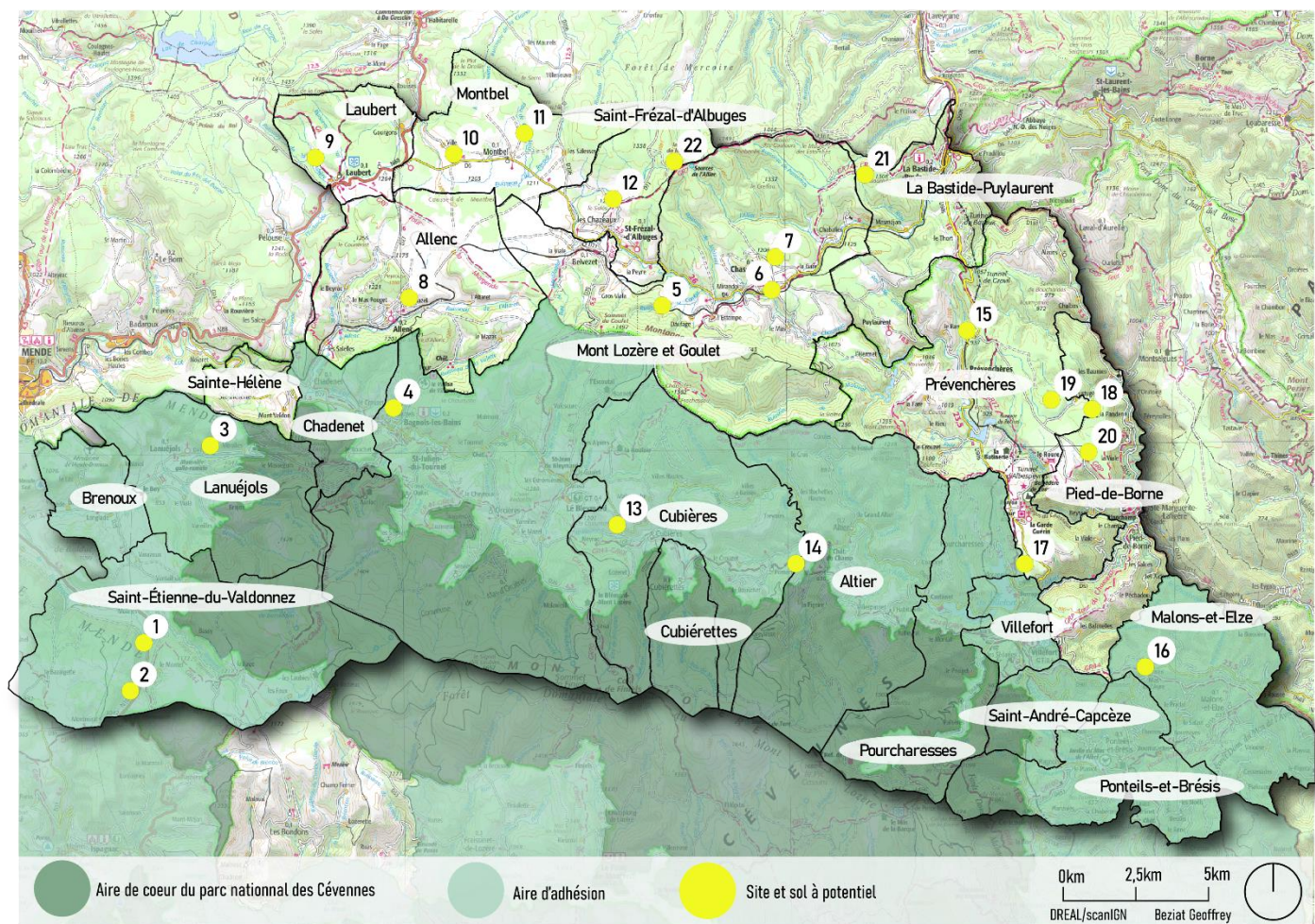


2.2 CONTEXTE PAYSAGER ET PATRIMONIAL DES SITES A POTENTIEL A L'ECHELLE INTERCOMMUNALE

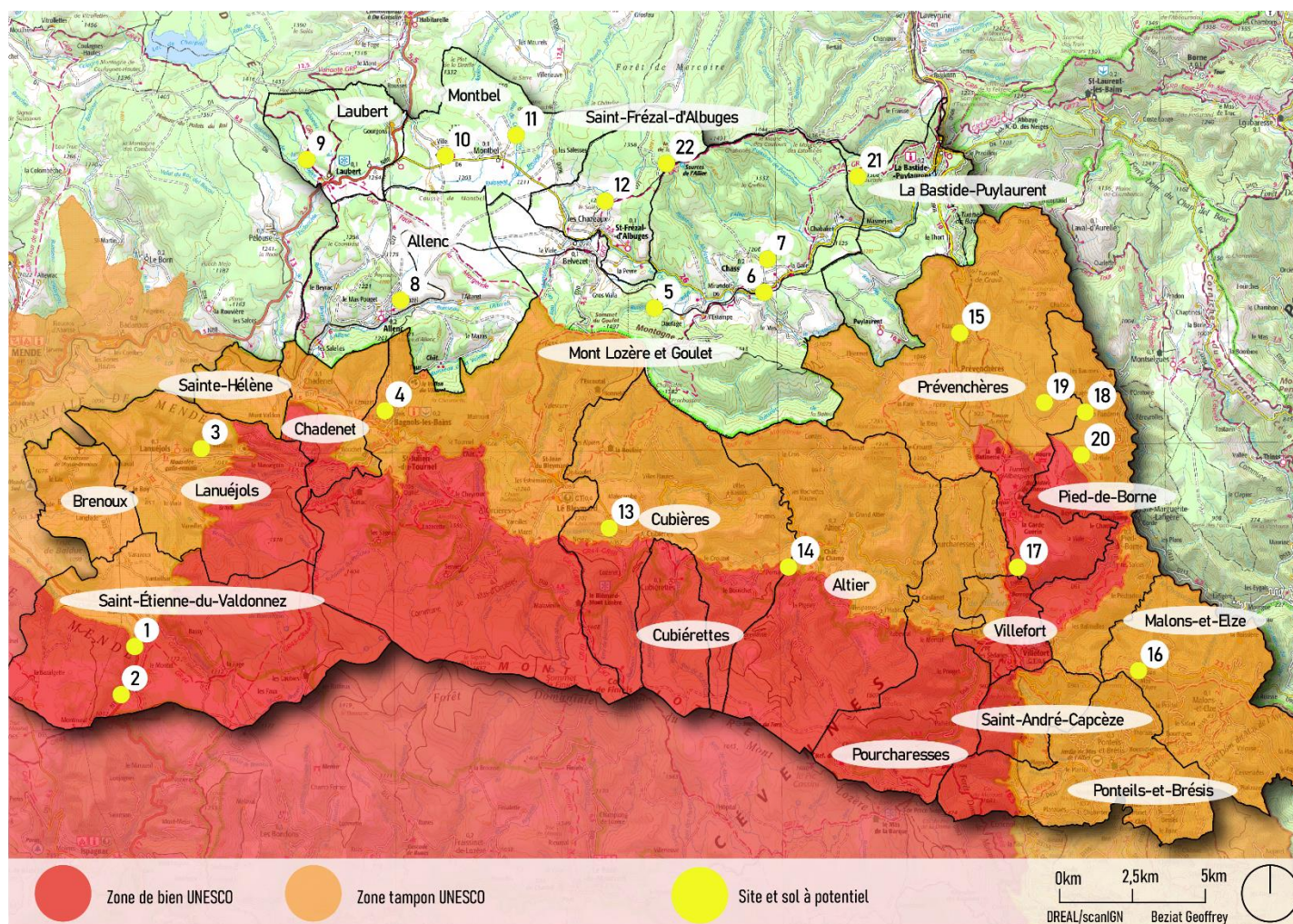
2.2.1 Sites inscrits et classés au titre du code de l'environnement



2.2.2 Parc national des Cévennes

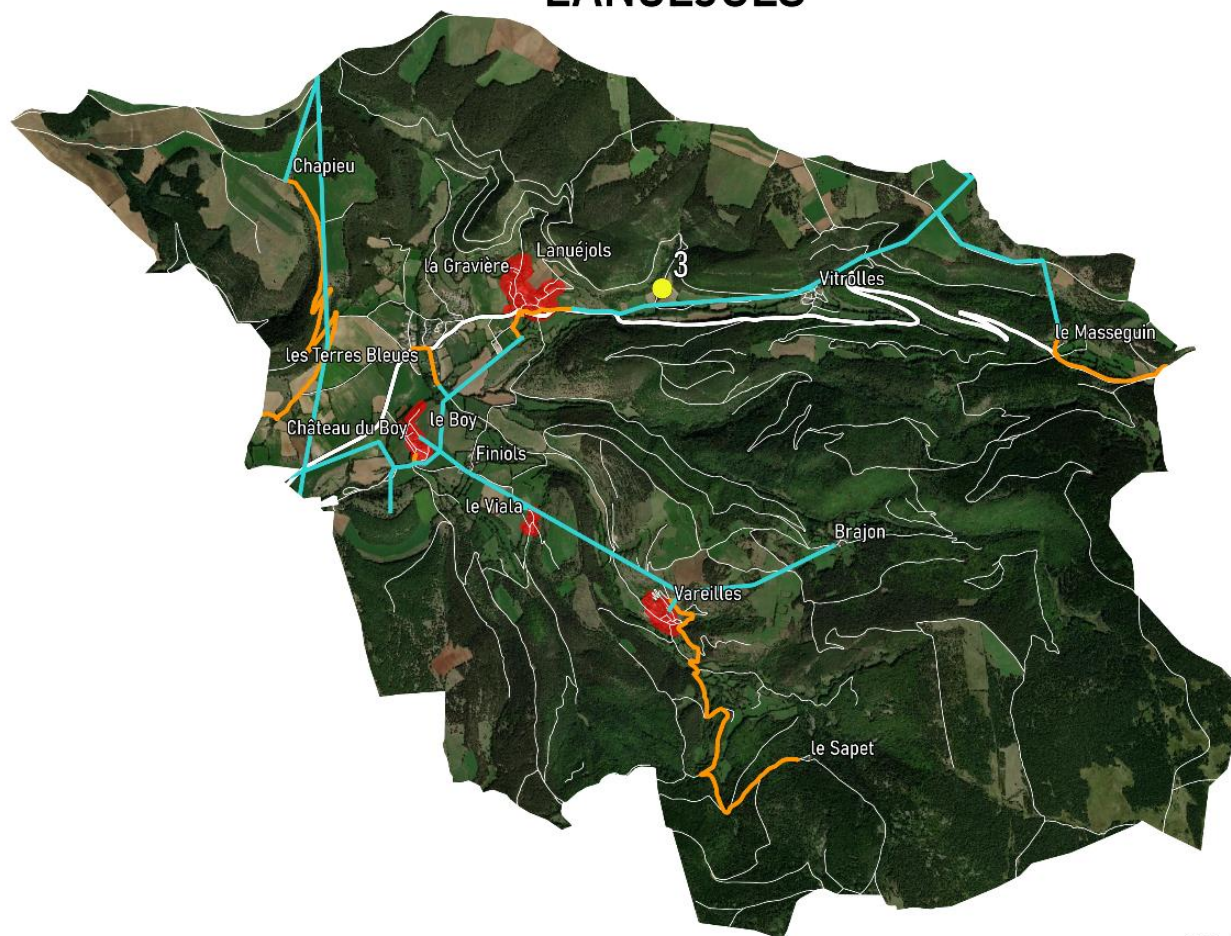


2.2.3 Zones de biens UNESCO



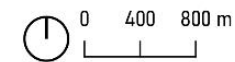
2.3 IDENTIFICATION DES SITES A L'ECHELLE COMMUNALE

LANUÉJOLS



LÉGENDE

- Réseau aérien HTA
- Réseau souterrain HTA
- Zone d'habitation
- Site potentiellement pollué
- Routes



2024/ BDORTHO/BDTOPO/ORE

LANUÉJOLS

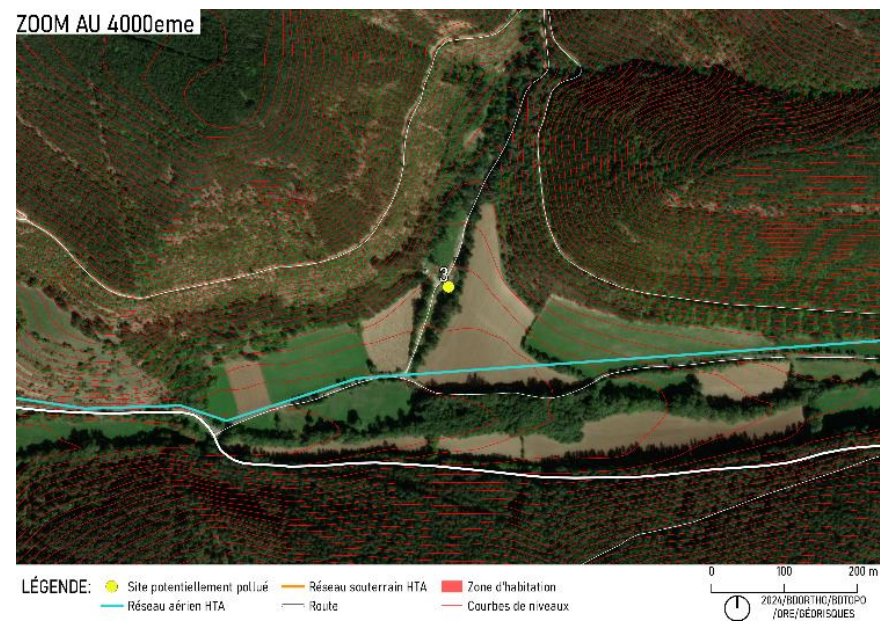
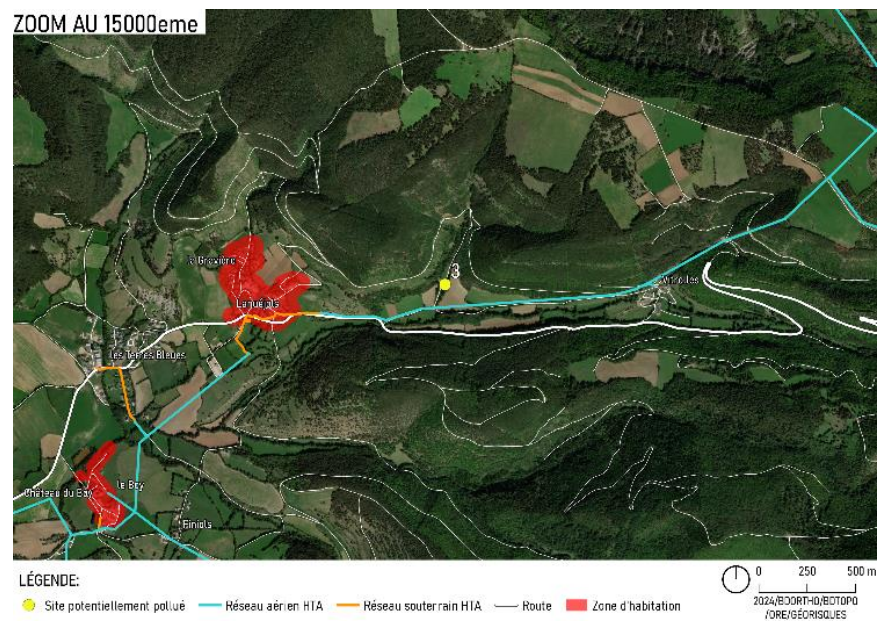


LÉGENDE

- Réseau aérien HTA
- Réseau souterrain HTA
- Sites à potentiel



2.3.1 Identification d'un site dégradé



LRO4800838**Fiche Détaillée**

Pour connaître le cadre réglementaire et la méthodologie de l'inventaire historique régional, consultez le [préambule départemental](#).

1 - Identification du site

Unité gestionnaire : LRO
 Date de création de la fiche : (*) 21/09/2004
 Etat de connaissance : Inventorié
 Autre(s) identification(s) :

Numéro	Organisme ou BD associée
48D085	SDEE de la Lozère

2 - Consultation à propos du site**3 - Localisation du site**

Localisation : "Vitrolles"
 Code INSEE : 48081
 Commune principale : LANUEJOLS (48081)
 Zone Lambert initiale : Lambert III

Projection	L.zone (centroïde)	L2e (centroïde)	L93 (centroïde)	L2e (adresse)
X (m)	699,266	699,341	746,501	
Y (m)	245,446	1,945,374	6,378,304	

4 - Propriété du site

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - Activités du site

Etat d'occupation du site : Activité terminée

Historique des activités sur le
site :

N° activité	Libellé activité	Code activité	Date début (*)	Date fin (*)	Importance	groupe SEI	Date du début	Ref. dossier	Autres infos
1	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945)	E38.42Z	01/01/1111			1er groupe			

Commentaire(s) : Action de la charte de l'Environnement du Valdonnez - Etude SIEE et travaux en 2001 (54 KF)

6 - Utilisations et projets

Site en friche : Non

Site réaménagé : Oui

Type de réaménagement : Réhabilitée

Réaménagement sensible Non

:

Commentaire : Action de la charte de l'Environnement du Valdonnez - Etude SIEE et travaux en 2001 (54 KF)

7 - Utilisateurs

8 - Environnement

9 - Etudes et actions

.

10 - Document(s) associé(s)

11 - Bibliographie

Source d'information : Plan départemental de résorption des décharges brutes de la Lozère (SDEE de la Lozère)

12 - Synthèse historique

13 - Etudes et actions Basol

(*) La convention retenue pour l'enregistrement des dates dans la banque de données BASIAS est la suivante :

- si la date n'est pas connue, le champ est saisi ainsi : 01/01/1111, ou sans date indiquée.
- si les dates ne sont pas connues mais qu'une chronologie relative a pu être établie dans une succession d'activités, d'exploitants, de propriétaires, ...etc., les champs "date" sont successivement :

- - 01/01/1111,
- - 01/01/1112,
- - 01/01/1113,
- - ou sans date indiquée,

- si l'année seule est connue, le champ date est : 01/01/année précise,
- si la date est connue précisément, elle est notée : jour/mois/année.

2.3.2 Tableau de synthèse des sites dégradés

NUMÉRO	Brève descriptions	Superficie En HA	Enjeux	Synthèse
3	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges	1	Aire adhésion parc naturel	

2.3.3 Sites non dégradés à potentiel

Non renseigné.

3. POTENTIEL PHOTOVOLTAIQUE SUR TOITURES

LANUÉJOLS



LÉGENDE

- Réseau aérien HTA
- Réseau souterrain HTA
- Zone d'habitation
- Routes
- Batiments => 500m²



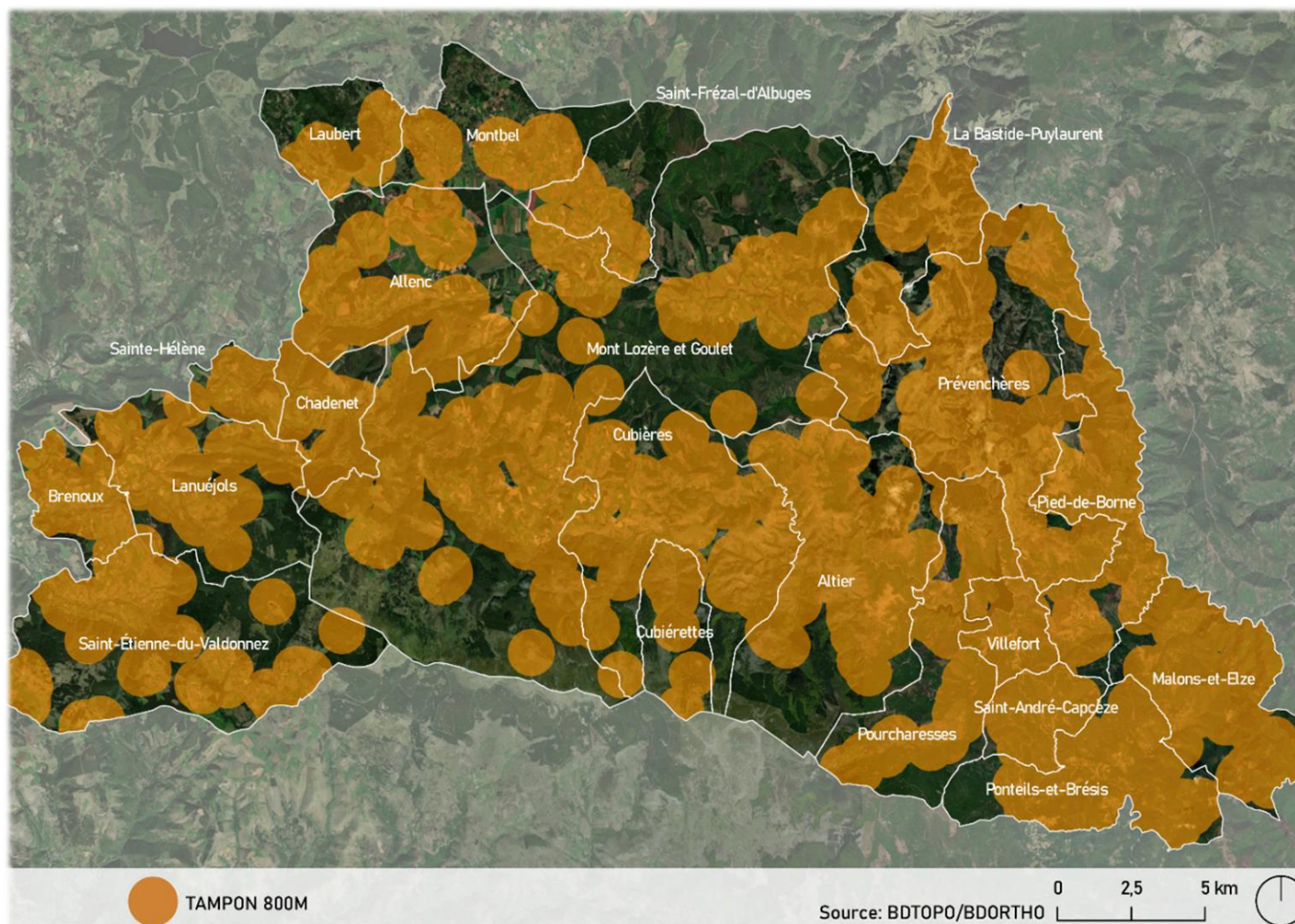
4. SYNTHÈSE DE POTENTIEL DE PRODUCTION

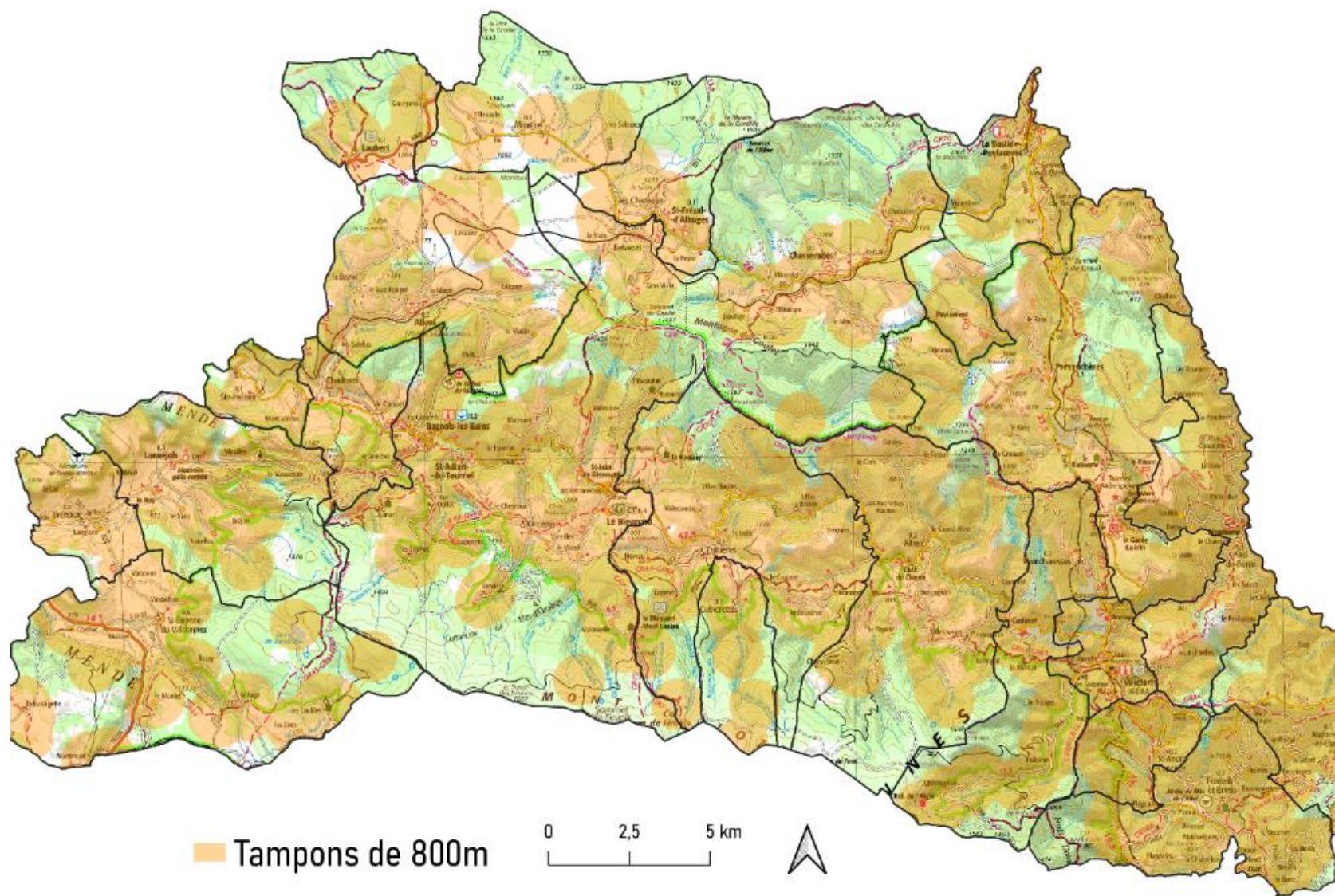
4.1 TABLEAU DE SYNTHÈSE DES POTENTIELS DE PUISSANCE ET DE PRODUCTION

COMMUNE	POTENTIEL DE PUISSANCE SUR TOITURES EN MWC	ESTIMATION PRODUCTION EN MW/H/AN TOITURES	POTENTIEL DE PUISSANCE AU SOL DEGRADÉS EN MWC	ESTIMATION PRODUCTION EN MW/H/AN DEGRADÉS	AUTRES SITES POTENTIEL DE PUISSANCE EN MWC	ESTIMATION PRODUCTION EN MW/H AUTRES SITES	TOTAL ESTIMATION PRODUCTION EN MW/H/AN
LANUEJOLS	0,188	244	1	1300	x	X	1 544
TOTAL EN MWC	1,19						

5. POTENTIEL ÉOLIEN

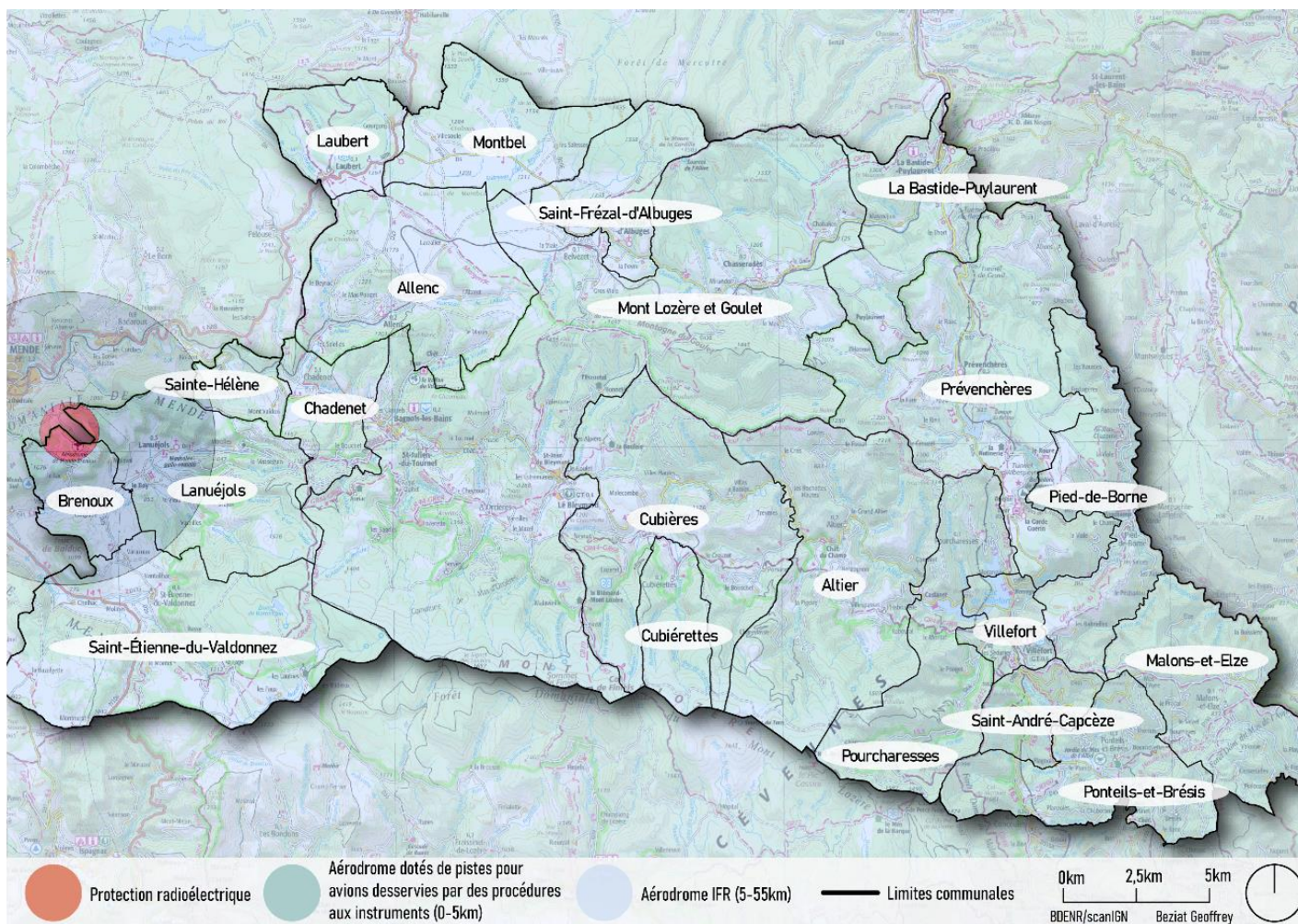
5.1 ZONES TAMPON AUTOUR DES BATIMENTS



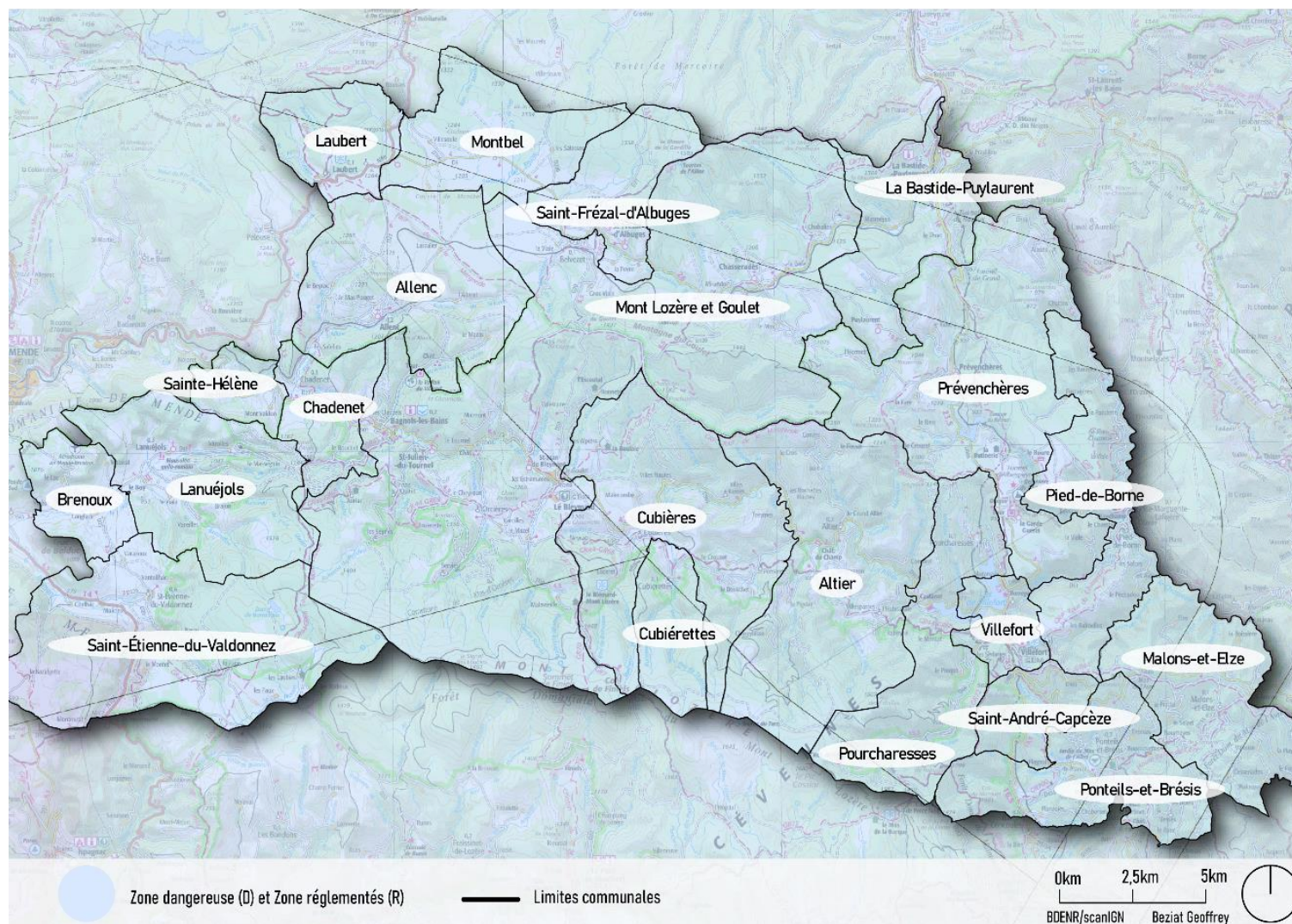


5.2 CONTRAINTES AERONAUTIQUES

5.2.1 Contraintes aéronautiques civiles



5.2.2 Contraintes aéronautiques militaires



5.3 ZONES LES PLUS PROPICES A L'EOLIEN

